



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 15 mai 2008

### ***PREAVIS N° 293/2008***

#### ***Vente d'une parcelle de terrain au lieu dit « Les Chenevières »***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Localisation<sup>1</sup>**

La surface de 3'855 m<sup>2</sup> (fractionnement réservé) que la Municipalité vous propose de vendre se situe au lieu dit « Les Chenevières ». Elle sera détachée du bien-fonds No 169 actuellement d'une superficie de 17'500 m<sup>2</sup>.

Le secteur en cause est inclus dans le périmètre du plan partiel d'affectation (PPA) créant une zone mixte « artisanat chalet » et artisanale » aux « Chenevières » approuvé par le Conseil d'Etat le 6 mai 1988.

Comme son nom l'indique ce plan permet la réalisation d'ouvrages d'activités (ateliers, entrepôts et garages)

La surface vendue est incorporée dans deux zones du plan précité soit :

Zone artisanat chalet	1'702 m <sup>2</sup>
Zone artisanale	2'153 m <sup>2</sup>

## 2. Vente

La vente serait en faveur de Ellès Jardins Sàrl qui se propose d'y construire ses installations d'exploitation et, en particulier, un hangar qui sera soumis à l'enquête publique.

Le prix global convenu est de CHF 92'000.00 (nonante deux milles francs suisses) payable en totalité à la signature :

<u>Zone</u>	<u>Surface</u>	<u>Prix au m<sup>2</sup></u>	<u>Prix total</u>
<i>Zone artisanat chalet</i>	<i>1'702 m<sup>2</sup></i>	<i>47.00</i>	<i>79'994.00</i>
<i>Zone artisanale</i>	<i>2'153 m<sup>2</sup></i>	<i>5.50</i>	<i>11'841.50</i>

Les frais d'actes et les opérations préliminaires sont à charge de l'acquéreur

La vente sera assortie de la constitution des droits réels se rattachant à l'usage de la parcelle qui sera créée.

L'acte notarié pour cette cession, que vous trouverez en annexe <sup>2</sup> :

- ✎ Conditionne la vente à la délivrance du permis de construire pour l'ouvrage projeté par l'acheteur ;
- ✎ Prévoit un droit de réméré <sup>1</sup> d'une durée de 10 ans touchant une surface de 1'702 m<sup>2</sup> dans l'hypothèse où la mise en valeur par l'acheteur ne se réaliserait pas ;
- ✎ Constitue les droits d'accès nécessaires à l'usage de la surface cédée.

## 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS**

- Vu** le préavis municipal no 293/2008 du 15 mai 2008,
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

---

<sup>1</sup> Clause par laquelle on se réserve le droit de racheter dans un certain délai la chose qu'on vend, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition et le rendement du capital investi.

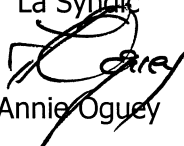
## D é c i d e

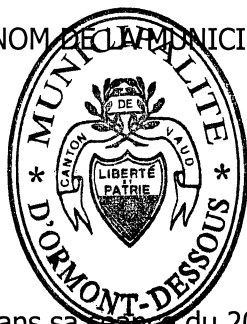
- **D'autoriser la Municipalité à vendre une surface de terrain de 3'855 m<sup>2</sup> (fractionnement réservé) à détacher de la parcelle communale No 169 sise au lieu dit « Les Chenevières ».**
- **De fixer le prix de vente total à CHF 92'000.00 (nonante deux mille francs suisses).**
- **D'accepter les conditions contenues dans le projet d'acte de vente établi par la notaire Véronique Ansermoz et annexé au présent préavis.**
- **D'autoriser la Municipalité à exercer, en temps et lieu et sans autre décision du Conseil communal, le droit de réméré, le financement de celui-ci demeurant réservé.**
- **De donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour signer tout acte en relation avec la vente y compris les droits réels et accessoires.**


\*==\*==\*==\*

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  
  
Annie Oguey



Le Secrétaire  
  
René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2008

Délégué municipal : M. Philippe Parisod, Municipal

Réf. : 310.02.02

293-2008 (vo) vente terrain les chenevières.doc

Annexes :

---

<sup>1</sup> Localisation du bien-fonds

<sup>2</sup> Projet d'acte de vente

